



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 5 septembre 2019 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Judith Raoul-Duval.

Excusée : Catherine Mir.

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la réunion du 22 août 2019

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Le PV de la réunion du 22 août 2019 est approuvé.

2 - Retour sur les décisions prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 22 août

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 5 décisions de cas par cas prises depuis la réunion du collège de la MRAe du 22 août, dont aucune soumission à évaluation environnementale, présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

3 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 12 juillet 2018 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Jean-Paul Le Divenah pour les dossiers suivants :

- Cas par cas documents d'urbanisme : Révisions des PLU de Corbreuse (91) et Crespières (78);
- Zonages d'assainissement : 14 zonages d'assainissement de Roissy-Pays-de-France (77 – 95);

Marie-Deketelaere-Hanna :

- Cas par cas documents d'urbanisme : révision du PLU de Bougival (78);
- Zonages d'assainissement : zonage d'assainissement de Saint-Aubin (91);

4 - Désignation de coordonnateurs pour avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Désignation d'un coordonnateur pour les avis suivants :

- MeC DUP Pontault-Combault (77) : niveau 1 – coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah
- révision du PLU des Bréviaires (78) : niveau 1 – coordonnatrice : Judith Raoul-Duval
- révision allégée PLU de Moussy-le-Neuf (77) : niveau 2 – coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah
- révision PLU de Saint-Germain-sur-Morin (77) : niveau 2 – coordonnateur : Paul Arnould
- MeCDP PLU La Celle-Saint-Cloud (78) : niveau 1 – coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte
- révision PLU Mareil-Marly (78) : niveau 2 – coordonnateur : Jean-Jacques Lafitte
- élaboration PLU d'Esmans (77) : niveau 2 – coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah
- révision PLU Angervilliers (91) : reporté
- PCAET communauté de communes Plaines et Monts de France (77) : niveau 1 – coordonnatrice : Judith Raoul-Duval.

5 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)

Etaient présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines (78).

6 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de La Roche-Guyon (95)

Etaient présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de La Roche-Guyon (95).

7 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Chars (95)

Etaient présents : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement :

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de possibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Chars (95).

8 - Délégation concernant les avis sur plans-programmes

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans le cadre de la décision du 12 juillet 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Jean-Paul Le Divenah et en son absence, à Marie Deketelaere-Hanna pour les avis sur plan-programme dont l'échéance de signature doit intervenir avant la prochaine séance du collège de la MRAe, le 5 septembre 2019, en particulier le cas échéant pour les PLU des Bréviaires, de Pontault-Combault et de Saint-Germain-sur-Morin.

9 - Avis portant sur le projet de modification n° 5 du PLU de Choisy-le-Roi (94)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis concernant le projet de modification n° 5 du PLU de Choisy-le-Roi (94) est adopté.

10 - Avis portant sur le projet de révision du PLU de Villebon-sur-Yvette (91)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis concernant le projet de révision du PLU de Villebon-sur-Yvette (91) est adopté.

11 - Gestion par la MRAe des avis sur projets

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Jean-Jacques Lafitte et Jean-Paul Le Divenah

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant anticiper la date limite à laquelle certains avis devront être rendus, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence au président, ou en son absence à Marie Deketelaere-Hanna pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 5 septembre 2019. :

- 274 - Porte de Brancion à Paris 15 / Vanves (75-92) : niveau 1 – coordonnateur : Paul Arnould
- 286 - ZAC Entrée de Ville à Clichy-la-Garenne (92) : niveau 0
- 288 - îlot D5 - ZAC Seguin Rives de Seine à Boulogne-Billancourt (92) : niveau 1 – coordonnateur Jean-Paul Le Divenah
- 289 - Immeuble de bureaux et hôtel, avenue Wilson à Saint-Denis (93) : niveau 1 – reporté : Jean-Jacques Lafitte
- 290 - Requalification de la RD 7 à Suresnes et Saint-Cloud (92) : niveau 1 – coordonnatrice : Judith Raoul-Duval sous réserve d'une évocation par l'Ae.
- 291 - Campus Condorcet – Phase 2 à Paris (75) : niveau 1 – coordonnatrice : Marie-Deketelaere-Hanna
- 292 - Bâtiment logistique Terra 1 à Mauchamps (91) : reporté
- 293 - Projet d'aménagement immobilier des bords de Seine à Verneuil-sur-Seine (78) : niveau 1 – Jean-Jacques Lafitte
- 294 - Tours Sisters (permis modificatif) à Puteaux (92) : niveau 1 – coordonnateur : Jean-Paul Le Divenah

12 - Avis portant sur le projet de ZAC Seguin – rives de Seine à Boulogne-Billancourt (92)

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Marie Deketelaere-Hanna, Judith Raoul-Duval et Jean-Paul Le Divenah

Après délibération, l'avis portant sur projet de ZAC Seguin – rives de Seine à Boulogne-Billancourt (92) est adopté.

13 - Retour sur les avis sur projet adoptés depuis la réunion du collège de la MRAe du 22 août

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant :

- Transformation et extension de la gare du Nord (75)

présentation qui n'appelle pas de commentaires de la part des membres de la MRAe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Fait à La Défense, le 5 septembre 2019



Jean-Paul Le Divenah, président de séance